Publié le 16/05/24

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 17 Septembre 2009

Objet :

Budget Supplémentaire 2009

L'an deux mille neuf et le **dix sept Septembre**
à **17 heures 30**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0909/01

M. THAON,BLANCHI,COMMINCIOLI,CONCAS,CORNIGLION,FRERE, IPPOLITO,LEMOUTON,LORENZI,MORIN,MARY,SPINELLI,TAMBAY, VEROLA,VICTOR.
MMES BRUN-ROSSO,CHESNAIS, COLLE,FLAVIN-COHEN, EL HEFANOUI,FORESTIER,PRATICO,SATTONET,VACCARI.

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2009. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide de voter le budget supplémentaire 2009 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	75 091.32 €
	Investissement	46 000.00 €
	Total	**121 091.32 €**
RECETTES :	Fonctionnement	75 091.32 €
	Investissement	46 000.00 €
	Total	**121 091.32 €**

VOTES : Pour = 22
Contre = 0
Abstention = 2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

ECOLE DEPARTEMENTALE ALPES MARITIMES DE MUSIQUE